



Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles

Le 25 septembre 2020, l'Assemblée fédérale a adopté la loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles (LPSE). Celle-ci a pour but d'empêcher l'utilisation abusive de substances pouvant servir à préparer des substances explosibles. La LPSE restreindra partiellement l'accès des particuliers à de telles substances. Le présent projet d'ordonnance vise à mettre en œuvre la LPSE.

Date d'ouverture: 28 avril 2021

Date limite: 18 août 2021

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/62/cons_1

6 mai 2021

Chancellerie fédérale

